

à Sophie et Juliette

Introduction / Une sociologie du changement familial

Il est plus difficile que jamais de définir la famille tant ses transformations depuis les années 1970, en France comme dans les sociétés occidentales, sont profondes. La rapidité et l'ampleur des évolutions suscitent des commentaires très divers et alimentent un certain désarroi. Le débat actuel, très vif, sur la famille homosexuelle illustre bien ce sentiment général de confusion et d'incertitude.

Pour prendre la mesure des changements de la famille et en proposer une analyse sociologique, il faut s'abstraire autant que possible des discours ambiants. Nous sommes portés à voir la famille comme naturelle et intangible, alors que c'est l'inverse qui est vrai, comme le montre la variété des structures familiales à travers l'Histoire et les civilisations : la famille ne cesse de s'inventer sous nos yeux et sa définition est toujours un enjeu social et politique. Bourdieu [1993]* recommandait aux sociologues d'aborder la famille comme une « catégorie réalisée » : rien qu'un mot, mais un mot qui contribue à faire la réalité qu'il qualifie et se présente avec l'évidence de ce qui va de soi. Or c'est précisément sur ce second point, « l'évidence de ce qui va de soi », qu'il n'y a plus (ou de moins en moins) unanimité depuis environ trois décennies. Les familles dites « nouvelles » — recomposées, monoparentales, homosexuelles, etc. — aspirent à être des familles comme les autres, ce que beaucoup contestent au nom de leur propre conception de ce qu'est et doit être une famille. En somme, il existe plusieurs « évidences » ou légitimités familiales. Certes, en la matière, l'unanimité n'a

* Les références entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'ouvrage.

jamais été que relative, comme le rappelle l'histoire de la famille, mais l'ampleur du spectre s'est incontestablement élargie. La conjoncture présente invite, plus encore que les périodes de stabilité des structures familiales, à ne voir dans la famille que ce que les acteurs et les institutions revendiquent et parviennent à établir comme telle. La famille est le produit d'un « travail d'institution », continu mais jamais tout à fait stabilisé.

Partir d'une définition de la famille est néanmoins nécessaire, quitte à la corriger ou la préciser au fil de l'analyse, pour pouvoir repérer et évaluer l'ampleur des changements. On définira la famille comme étant « l'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance » [Barry *et al.*, 2000]. Cette vision recouvre la famille élémentaire (le groupe résidentiel composé d'adultes et de leurs enfants engendrés ou adoptés) et la famille au sens plus large, c'est-à-dire la parenté. Cette définition a l'avantage d'indiquer que la famille conjugale n'est qu'une forme parmi d'autres, celle dans laquelle les adultes constituent un couple d'un homme et d'une femme, mariés ou non ; en outre, elle précise que la famille élémentaire n'est qu'une composante d'un réseau plus vaste formé de liens qui unissent des individus sur une base biologique et/ou sociale. Contrairement aux options classiques de la sociologie de la famille qui a longtemps délaissé l'étude de la parenté, l'abandonnant à l'anthropologie des sociétés exotiques, on s'intéressera dans ce livre à ces deux niveaux.

La démarche adoptée consiste non pas à tester une théorie explicative générale mais à élaborer étape par étape une vision d'ensemble qui soit un diagnostic sur ce qui constitue — c'est l'hypothèse du livre — une nouvelle donne familiale. Considérant que la famille est le fruit changeant de l'initiative des différents acteurs qui la composent et/ou l'instituent, il nous faut être attentif à la variété de ces formes et les explorer domaine par domaine, à partir du cas français, sans idées préconçues. Cette suite d'explorations, mobilisant quelques-uns des très nombreux travaux sociologiques consacrés à la famille, débouchera sur une synthèse raisonnée offrant un décryptage des principales lignes de force de cet apparent imbroglio.

Après avoir présenté, à l'aide d'indicateurs sociodémographiques, les grandes transformations de la morphologie familiale (constitution, taille et structures des familles) depuis trente ans (chapitre I), nous nous intéresserons à la famille élémentaire à travers le couple (chapitre II) et l'éducation familiale (chapitre III)

qui, l'un et l'autre, connaissent de profondes transformations. La parenté, objet des chapitres suivants, sera traitée en deux temps : l'étude des nouvelles formes d'organisation familiale qui ont pour effet de remettre en cause l'édifice institutionnel et symbolique qu'est la parenté (chapitre IV), et celle du réseau de sociabilité et d'entraide, appelé parentèle, qui s'établit entre familles élémentaires (chapitre V). La conclusion mettra l'accent sur deux points saillants : le pluralisme normatif et les inégalités sociales.

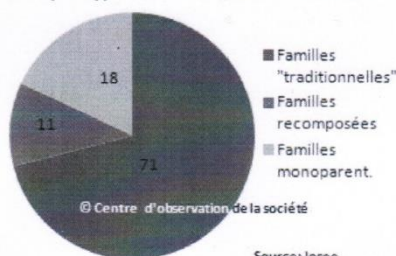
« Sociologie de la famille », DECHAUX Jean Hugues Edition REPERES,
Introduction/Une sociologie du changement familial p.3-5



De plus en plus de familles recomposées

15 mai 2017

Dans quel type de famille vivent les enfants ?



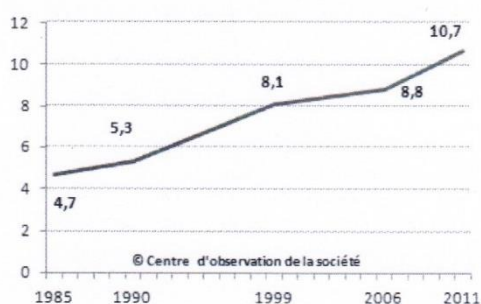
720 000 familles, soit 9,3 % de l'ensemble, sont recomposées, selon les données 2011 de l'Insee. Ces familles rassemblent 1,5 million d'enfants, soit un peu plus d'un enfant sur dix, alors que 18 % vivent dans une famille monoparentale et 71 % dans une famille que l'Insee appelle « traditionnelle », c'est-à-dire composée des deux parents et sans demi-frères et sœurs.

Les familles recomposées sont à géométrie variable. Dans les deux tiers des cas, les enfants vivent avec l'un de leur parent et un beau-parent : le couple s'est séparé puis recomposé. La moitié des enfants des familles recomposées vivent avec leur mère et son nouveau conjoint, 14 % avec leur père et sa nouvelle conjointe. Un déséquilibre qui résulte du fait que les

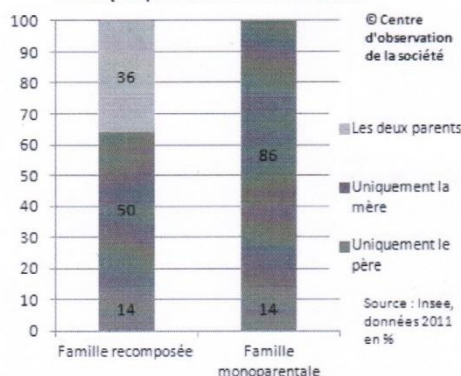
pères demandent beaucoup plus rarement la garde des enfants que les mères suite à une séparation. Le tiers restant sont des enfants qui vivent avec leurs deux parents et des demi-frères ou sœurs d'une précédente union.

Il n'est pas simple de savoir comment évolue le nombre de familles recomposées et le nombre d'enfants qui vivent en leur sein : l'Insee change périodiquement de référence en publiant tantôt des données sur les familles avec enfants de moins de 25 ans, tantôt avec des enfants mineurs¹. A partir de sources différentes, nous avons recomposé une série : la proportion des enfants vivant dans une famille recomposée a doublé en 20 ans entre 1990 et 2010, de 5 à 10 %. Le nombre d'enfants concernés est passé de 750 000 à 1,5 million et le nombre de familles de 500 à 720 000.

Part d'enfants vivant dans une famille recomposée



Avec quel parent vivent les enfants ?



Quelle place pour les beaux-parents ?

La question de la place des beaux-parents (environ 700 000) revient régulièrement dans le débat public. La question est difficile à régler pour le législateur. Il semble logique d'accorder des droits à des adultes qui sans être biologiquement liés aux enfants les prennent en charge au quotidien, parfois davantage que le parent biologique (souvent le cas des belles-mères). Toute la difficulté est que, même séparé, l'enfant a – dans l'immense majorité des cas – encore un autre parent qui dispose de l'autorité parentale et qui est légitime à l'exercer. L'affaire est encore plus complexe en cas de difficulté relationnelle entre les deux anciens conjoints, ce qui n'est pas rare. L'idée de renforcer les droits du beau-parent de façon formelle risque de faire long-feu : soit l'acte n'est pas d'une grande importance (accompagner un enfant à l'école par exemple) et il n'est pas besoin de légiférer, soit l'acte est décisif (décider de son orientation scolaire par exemple), et l'on voit mal l'un des parents accepter qu'un tiers intervienne dans la plupart des cas.

Notes:

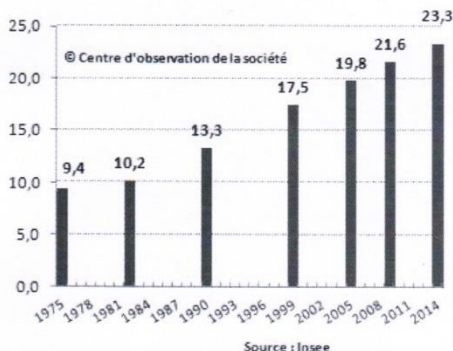
1. Sur ce sujet voir « Les familles recomposées », Julien Damon, Que sais-je, Puf, 2012. ↵



Familles monoparentales : la progression continue

24 novembre 2017

**Part de familles monoparentales parmi les familles
(avec enfants de moins de 25 ans, en %)**



La proportion de familles monoparentales dans l'ensemble des familles est passée de 9,4 à 23 % entre 1975 et 2014, selon les données du recensement de l'Insee¹. Au total, on compte deux millions de familles de ce type qui dans 82 % des cas sont constituées d'une mère avec ses enfants. Les familles monoparentales rassemblent 3,4 millions d'enfants, soit 1,6 enfant en moyenne, la moitié d'entre elles étant composée d'un parent avec un seul enfant. Selon une estimation de l'Ined, entre un quart et un tiers des femmes connaissent au moins une fois une situation de monoparentalité au cours de leur vie². Toutes les couches sociales sont concernées, mais ces mères sont en moyenne moins diplômées : 23 % ont au minimum un niveau bac + 2, contre 30 % pour les mères

de famille en couple avec enfants.

La progression de la monoparentalité est la conséquence de l'augmentation du nombre de ruptures. En 1962, 55 % des 680 000 familles monoparentales l'étaient du fait du veuvage, contre 9 % en 2005. Choisi ou subi, ce mode de vie pose des difficultés d'organisation et entraîne une baisse notable de niveau de vie (lire une note de l'Insee). Il constitue l'une des premières causes de pauvreté. Le niveau de vie moyen par personne au sein des familles monoparentales est inférieur d'un tiers à la moyenne des autres familles. Après redistribution, 20 % des familles monoparentales sont considérées comme pauvres au seuil de pauvreté équivalent à 50 % du revenu médian, contre 7 % des couples avec enfants (données Insee 2015). Pas moins de 20 % des familles monoparentales vivent dans un logement où il manque une pièce, selon les normes de peuplement de l'Insee, contre 8 % pour les couples avec enfants (données 2004-2007). Les allocations familiales et les allocations logement évitent à une partie des familles monoparentales de vivre dans l'extrême dénuement. La situation est particulièrement difficile pour les mères seules qui ne sont ni en emploi, ni au chômage : la moitié d'entre elles vivent avec moins que le seuil de pauvreté (846 pour une personne seule au seuil à 50 %). Pas moins de 560 000 femmes sont concernées. Pour elles, l'insécurité sociale est maximale.

Pour autant, il faut se méfier d'une vision trop simpliste et parfois misérabiliste des familles monoparentales. Être une « famille monoparentale » n'est pas, le plus souvent, définitif. La plupart des parents seuls reforment un couple avant le départ des enfants du domicile familial. L'ancienneté moyenne des familles monoparentales était ainsi de cinq ans et demi en 2011, selon l'Insee³. 20 % sont dans cette situation depuis moins d'un an, 17 % depuis au moins 10 ans. Les pères se remettent plus vite couple. Quand ils sont à la tête d'une famille monoparentale, leur ancienneté moyenne est de 4,2 ans contre 5,6 ans pour les femmes. Les mères de famille monoparentale sans diplôme ont plus de difficultés à refonder une union : un quart d'entre elles sont dans cette situation depuis au moins 10 ans, contre 15 % de celles qui ont au moins le bac.

Jusqu'où peut progresser la part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles ? Tout dépend de la stabilité des couples et de la reformation d'unions suite à une rupture. Pour l'heure, les données de l'Insee ne laissent entrevoir aucun signe de stabilisation. Dans les années récentes, l'institut note tout de même une stabilisation du nombre d'enfants mineurs concernés par une séparation de leurs parents (environ 370 000 par an). À moins d'une instabilité extrême des couples qui semble peu probable, la proportion de familles monoparentales finira bien par plafonner.

Notes:

1. Pour les familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans, France métropolitaine. ↵
2. Voir Elisabeth Algalva, « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Cahiers de l'Ined*, n° 156, Paris, 2005 ↵
3. « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? » Insee Première n°1539, mars 2015. ↵